



L'an mil huit cent Soixante Huit le Samedi vingt huit novembre, à Paris devant nous

Notaire Pierre François Bessard assermenté au main simple par obligation son fonction d'officier de l'Etat Civil et la Commune de Paris

Ont comparu Desouches Julien alors mineur demeurant à Paris et à Paris le 1^{er} novembre

le sept Septembre mil huit cent quarante six comme il résulte de la copie de l'acte de son

naissance d'un côté Et jointe Elisabeth Marguerite fille de Nicolas Victor Desouches âgé de quarante

six ans Mineur demeurant à Paris, ici présents et consentant et de D^{re} Rosalie Catherine Lermy âgé de quarante quatre ans sa femme

sa profession demandant avec lui, assermenté et consentant, deux parts de Marie Blusset quinze demeurant

à Paris ou elle est née le six avril mil huit cent quarante six, comme il résulte de

l'acte minute. Elisabeth majeure fille de Guillaume Blusset âgé de cinquante ans

Mineur demeurant à Paris, ici présent et consentant, et de Jean Pierre Borelin

écuyer à Paris le neuf novembre mil huit cent Soixante six, comme il résulte de

l'acte minute, l'autre part les quatre nous Ont signé les précédés à la célébration du mariage projeté entre eux

et dont la publication ont été faite devant la Municipalité sous l'entrée de Notre maison

commune les demandeurs âgés de quinze et vingt ans, ainsi qu'à Paris les quinze et vingt

neuf novembre, à la Mairie de Paris, devant ce Notaire par le Certificat ci joint.

La Compromission sur notre interpellation nous ont déclaré n'avoir pas fait de

opposition à ce mariage, au vu de leurs signatures, après avoir donné lecture du présent et des mentions du code de Procédure

civil, institut du mariage devant Dieu
un futur époux et à la future épouse
S' Mr Nédard le procureur pour mariage
pour femme Marie Bonf excois
répondra respectueusement à affirmations
Déclaration au nom de la loi que
l'époux futur Albert de Mureau
Brunet, sera unie par le mariage

De qui fait publiquement
en la salle de la mairie sous
desseins, en présence de

Du côté du marié de
1° Barbis Armand âgé de quarante sept
mécénaires demeurant à Chaux aux

2° Delouche Étienne âgé de quarante quatre
ans, Cordonnier demeurant à Chaux aux

Du côté de la mariée
1° Brunet André âgé de soixante six ans
journalier demeurant à Chaux aux

2° Brunet Jules âgé de vingt sept
journalier demeurant à Chaux aux

Lesquels après qu'il leur a été communiqué
du présent acte de mariage ont signé
avec leur adjoints à l'exception du père
de la mariée et son témoin Brunet André
qui ont déclaré ne savoir signer
en interposant.

Albert Brunet

Marie Brunet

Barbis

Delouche

V. Devaux

J. Desvats

André Jules

Brunet